

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL



Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental

Version adoptée le 20 juin 2026 lors AG / Applicable à partir de la saison 2026/2027

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général + Amende
R2	2			1	1	1	1	6	
R3	2			1	2			5	
D1	1			1	1	1		4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)
D2	1 ou 1 équipe suppl. en U13 ou U11			1	2			4	
D3	1 ou 1 équipe supplémentaire entre U11 et U7					1		2	
D4	0					0		0	
D5	Néant					Néant		0	

Cas spécifique

Lorsque un club se met en ENTENTE avec un autre club ou lorsqu'il y a création d'un GROUPEMENT DE JEUNES entre plusieurs clubs, ces dispositifs doivent compter au moins le nombre d'équipes + une, que le club le plus élevé a besoin pour la couvrir (Evolution réglementaire adoptée le 14 juin 2025 à l'AG FFF)